

20
19

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DÉPOSÉ EN
AVRIL 2020



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRÉSIDENT.....	5
ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA FAUNE PISCICOLE ET À LA MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE SPORTIVE	7
Adoption du premier plan de gestion de l’omble de fontaine	7
Touladi : une prolongation de plan de gestion	7
Bar rayé du golfe du Saint-Laurent : une tradition qui s’installe	8
Bar rayé du fleuve Saint-Laurent : actions relatives au retour de la pêche sportive	9
Soutien aux amateurs de pêche au harpon	11
Baisse du soutien aux mesures de promotion de la pêche d’hiver	11
Fête de la pêche, toujours un succès	11
Bilan de mi-plan de gestion du dindon sauvage	14
Quelques changements intéressants pour le Plan de gestion de l’ours noir	15
Plan gestion cerf de Virginie 2020-2027 : des orientations d’exploitation innovantes	16
Compte-rendu de la rencontre du Comité oiseaux migrateurs.....	19
Compte-rendu du Comité chiens de chasse	19
Modifications tardives des règles pour les chasseurs non-résidents d’originaux	21
Lancement des travaux d’élaboration d’une Politique gouvernementale sur la faune	22
ACTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.....	26
La maladie débilitante chronique des cervidés sous haute surveillance.....	26
Poursuite de la participation à un projet de recherche sur la tique d’hiver.....	27
Campagne de dénonciation des sangliers sauvages : le MFFP peine à suivre.....	27

Contrôle et gestion du myriophylle à épis	28
DOSSIERS RELATIFS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS.....	29
Loi sur l'immatriculation des armes à feu : à la défense des chasseurs	29
C-71 : projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu	30
ACTIVITÉS ANNUELLES	30
Fauniquement femme Latulippe.....	30
Les salons de chasse, pêche et activités de plein air	31
Souper-bénéfice d'Héritage faune	31
PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)	31
Généralités	31
Une campagne publicitaire avec Cyril Chauquet pour la relève de la pêche	32
COMMUNICATIONS	33
Chasseurs généreux : des ambassadeurs motivés.....	33
Refonte de la section <i>Trouver une formation</i>	34
Stratégie de marketing de contenu : un public grandissant.....	34
Logiciel d'envoi d'infolettres.....	34
LANCEMENT DE VIDÉOS	35
Respect entre utilisateurs de la forêt.....	35
Éviscération de l'original	35
Cohabitation entre trappeurs et chasseurs avec chiens.....	35
PARTENARIATS	36
Participation au Défi Saint-Laurent, campagne contre les microplastiques.....	36
MFFP : campagne Pêcher, pas compliqué	36
AUTRES RÉALISATIONS.....	36

Nouveau programme d'assurances pour les membres	36
Contribution au cocktail dînatoire des Lions de Cap-Rouge/St-Augustin.....	37
Suivi de l'adoption du plan stratégique 2018-2023	37
Accueil du public dans les bureaux du siège social.....	37
Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN).....	38
LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION.....	39
LES EMPLOYÉS	40



MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,

Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente, pour une troisième année consécutive, mon rapport du président. Assumer ce rôle est pour moi un grand honneur et un privilège. Je profite donc de cette occasion pour vous remercier de la confiance qui m'est accordée.

Dans les prochaines pages, je vous livre avec fierté le bilan des projets et des dossiers dans lesquels la Fédération s'est impliquée. La FédéCP, c'est une force dynamique formée par d'innombrables bénévoles, répartis au sein de multiples associations et organismes membres, sur lesquels nous pouvons sans cesse compter. Avec les nombreux projets en cours et à venir pour les prochaines années, soyez assurés que votre Fédération sera là pour vous supporter dans les enjeux et défis que vous pouvez rencontrer en tant qu'acteur important du monde cyngétique et halieutique.

2019 a été une année encore bien chargée. Elle a entre autre été marquée par le début des travaux visant à mettre sur pied une politique gouvernementale sur la faune, politique que la Fédération attendait depuis de nombreuses années afin d'encadrer et de protéger notre milieu faunique. De nombreux plans de gestions ont été livrés cette année, et l'apport de la FédéCP dans les nombreuses consultations inhérentes a été essentiel.

Chasseur généreux, un programme maintenant parmi nos projets phares, a poursuivi son développement et malgré les défis, rapporte des résultats de plus en plus impressionnants.

Autre projet marquant, notre concours vidéo *Notre passion n'a pas d'âge*, lancé en collaboration avec les Mordus de la pêche et Cyril Chauquet, a été particulièrement rassembleur sur nos plates formes web. Cet engouement démontre l'efficacité des nouveaux canaux de communication et positionne la FédéCP comme un acteur clé dans le développement de la relève à la pêche.

Côté chasse, nous avons mis en branle une importante campagne d'image de la chasse qui verra le jour au cours de l'an 2020 et contribuera à faire rayonner cette activité partout au Québec.

En mon nom personnel, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre implication, indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs. Je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération et de nos filiales qui travaillent avec dévouement, passion et implication pour atteindre nos buts communs. J'aimerais également exprimer ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, en commençant par les présidents régionaux et leurs directeurs, sans oublier les présidents de nos nombreuses associations. Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF qui, année après année, font preuve d'un dévouement sans pareil.

Merci de contribuer au dynamisme de notre grande Fédération.



Marc Renaud
Président FédéCP

ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA FAUNE PISCICOLE ET À LA MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE SPORTIVE

Adoption du premier plan de gestion de l'omble de fontaine

À l'été 2018, nous avons été conviés à débiter les travaux de production du premier plan de gestion de l'omble de fontaine. Le portrait de la situation de cette espèce était alors plutôt alarmant et méritait une attention particulière afin d'aider les populations à se redresser. Selon les chiffres, les populations de seulement 15 % des lacs en territoire libre et de 23 % des lacs en territoires structurés étaient à l'équilibre, les autres souffrants de surexploitation plus ou moins marquée.

La FédéCP, accompagnée du porteur de dossier de la gestion des poissons M. Daniel Nadeau, a mentionné qu'il fallait être prudent afin de ne pas nuire à cette activité qui est souvent la porte d'entrée de la relève pour l'ensemble des activités de chasse et de pêche. Il fallait aussi tenir compte de la diminution du nombre de pêcheurs débutée depuis quelques années, due entre autres à la baisse d'assiduité, qui risque d'être accentuée par l'ajout de réglementations inutilement contraignantes.

Finalement, c'est en décembre dernier que le premier plan de gestion de l'omble de fontaine a été annoncé, comportant des mesures somme toute raisonnables. Les changements réglementaires apportés ont pour but de simplifier et d'harmoniser la réglementation, entre les zones de pêche, ou avec d'autres espèces de poisson. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une prolongation de la période de pêche pour la synchroniser avec celle du touladi. Quelques zones voient cependant leur limite de prises et de possession diminuer.

On constate avec satisfaction que l'obligation d'utiliser des hameçons circulaires avec des appâts naturels comme le ver de terre et la sangsue a été écartée. Cette mesure s'avérerait une contrainte inutile pour les pêcheurs actifs ou de la relève. Cependant, le Ministère entend sensibiliser les pêcheurs aux saines pratiques de remise à l'eau afin de diminuer la mortalité des ombles de fontaine relâchés, initiative supportée par la FédéCP, même si nous ne recommandons pas la remise à l'eau de l'omble de fontaine, une espèce très sensible à la manipulation.

Touladi : une prolongation de plan de gestion

Le plan de gestion 2014-2020 étant assez récent et le touladi étant une espèce à croissance plutôt lente, il était difficile de juger de l'efficacité des mesures appliquées

depuis son entrée en vigueur. À notre satisfaction, le MFFP a donc tout simplement procédé à une prolongation de ce plan de gestion pour quatre autres années, ce qui permettra une meilleure évaluation de l'efficacité des modalités de gestion mises en place. Quelques modifications mineures ont été apportées à la réglementation afin d'assurer l'atteinte des objectifs du plan de gestion et pour harmoniser et simplifier la réglementation provinciale. Les zones de pêche 9, 11 et 15, qui présentent majoritairement des populations de touladi à croissance rapide, voient la longueur minimale passer de 45 à 55 cm, ce qui permet d'optimiser le rétablissement de ces populations et de diminuer le nombre de plans d'eau en exception.

Bar rayé du golfe du Saint-Laurent : une tradition qui s'installe

Depuis quelques années, les pêcheurs sportifs du Québec peuvent se mesurer au bar rayé de la population du golfe, celle qui se reproduit dans la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick. Cette situation ravit les porteurs de dossier, Messieurs Gilles Couture et Alain Poitras.

En 2019, les conditions de pratique sont demeurées les mêmes qu'en 2018, sauf que la pêche a été permise dans toutes les rivières qui se jettent dans le fleuve et le golfe là où la pêche est permise, y compris les rivières à saumon.

Une forte diminution, inexplicable pour l'instant, a été constatée quant au nombre de reproducteurs s'étant rendus dans la rivière Miramichi au printemps 2018. Environ 330 000 poissons étaient présents pour la fraye contre environ 1 000 000 en 2017. Cette baisse peut expliquer pourquoi les bars n'ont pas été aussi nombreux en 2018 et 2019 à traverser vers le Saguenay et la Côte-Nord. Il faut cependant considérer que la migration de 2017 avait été favorisée par un réchauffement inhabituel de la température de l'eau, ce qui a fait disparaître la barrière thermique qui empêche la circulation des bars d'un côté à l'autre du fleuve.

Les modalités de pêche de 2019 devraient être maintenues pour 2020 et nous continuons de demander l'abandon de la limite inférieure de la gamme de taille (50-65 cm) pour ne conserver que la limite de longueur de 65 cm.

Bar rayé du fleuve Saint-Laurent : actions relatives au retour de la pêche sportive

La population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent a grandement attiré l'attention médiatique au cours de l'année. Cela est peut-être une bonne chose considérant l'inertie dans laquelle il était plongé.

Tout d'abord, le ministère des Pêches et des Océans du Canada a publié, à l'été 2019, sous forme de consultation, la version proposée du Programme de rétablissement et plan d'action du bar rayé (*Morone saxatilis*), population du fleuve Saint-Laurent, au Canada (MPO, 2019). Il s'agissait d'une mise à jour du précédent plan d'action. Nous en avons profité pour faire valoir nos opinions quant à la situation actuelle de la population de bars rayés et pour déplorer que tout le processus qui pourrait mener à la pêche sportive est extrêmement complexe et empreint d'un fonctionnariat excessif. Si tout se passe pour le mieux, il aura fallu près de 25 ans après les premiers ensemencements pour le retour de la pêche sportive. Pourtant, l'abondance et la reproduction du bar rayé dans le fleuve se sont manifestées moins de 10 ans après les premiers ensemencements de 2002.

Nous avons fait valoir au MPO qu'au cours des dernières années, les mentions de captures de bars rayés se sont avérées de plus en plus nombreuses par les pêcheurs qui fréquentent le fleuve. Ces mentions nous ont toujours fait croire que la population de bars rayés se rétablissait de manière encourageante et que les signes que nous percevions étaient annonciateurs d'un retour de la pêche sportive prochainement.

D'autre part, nous croyons que les pratiques environnementales des projets modernes permettent d'éviter les impacts tels que ceux connus dans le passé. Les projets de développements et d'entretien d'infrastructures dans le fleuve et la voie maritime sont aujourd'hui soucieux des écosystèmes et encadrés par des processus d'autorisation stricts.

Nous avons finalement réclamé du MPO qu'il intègre nos préoccupations, nos observations et celles des plus récentes études, notamment celles du port de Québec, à la mise à jour du programme de rétablissement.

Par la suite, nous avons collaboré avec la firme Englobe, qui mène des études environnementales pour le compte du port de Québec, afin d'aider à la localisation de nouvelles aires de fraie dans le fleuve. Malheureusement, les conditions qui ont

prévalaient au printemps 2019, avec des eaux extrêmement hautes, n'ont pas permis d'identifier de nouveaux sites de reproduction.

Nous avons aussi assisté à un revirement important de l'analyse de la situation du bar rayé par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). En effet, à la suite d'une demande que nous lui avons acheminée en décembre 2018, le COSEPAC a accepté de revoir le statut du bar à sa rencontre annuelle de novembre 2019. D'ailleurs c'est pour appuyer notre demande que nous avons invité les pêcheurs qui fréquentent le fleuve à nous transmettre la localisation des sites de captures accidentelles de bars qu'ils font alors qu'ils recherchent d'autres espèces. Plus de 70 personnes nous ont fait part de captures, et ce partout dans le fleuve, du Bas-St-Laurent au pont Jacques-Cartier à Montréal.

À la suite de cette demande, alors que nous aurions pu nous attendre à ce que le bar passe d'espèce en voie de disparition à espèce menacée, qui aurait permis d'envisager la pêche, c'est le statut d'espèce disparue qui lui a été accordé. Le COSEPAC a précisé que les bars qui nagent dans le fleuve ne sont pas issus de la population originale et que celle-ci est complètement éteinte depuis les années 1960.

Ce revirement de situation en a surpris plus d'un. Pour nous, de ce fait, la population actuelle n'est donc aucunement davantage protégée que toutes les espèces qui vivent dans le fleuve et il est possible pour les gouvernements de travailler dès maintenant à prévoir la pêche sportive du bar rayé.

Il est clair que la décision du COSEPAC d'affirmer que la population actuelle de bars rayés qui vit dans le fleuve ne doit pas être considérée comme faisant partie de la population historique est lourde de conséquences. Une équipe complète de professionnels du MFFP est dédiée au bar, considérant qu'il est une espèce protégée. Le MPO y consacre également des énergies en maintenant sur pied un comité de rétablissement, tel que prévu par la loi. Devant la nouvelle dénomination, il faut que les actions des gouvernements soient remises en question et qu'une pêche au bar rayé du St-Laurent soit instaurée le plus rapidement possible ; c'était là le but de l'Opération Renaissance, le projet de réintroduction sur lequel la FédéCP a beaucoup travaillé.

Soutien aux amateurs de pêche au harpon

Pour aider à populariser la pêche au harpon, nous avons procédé en 2018 à une demande de changement réglementaire auprès du MFFP pour que soit autorisée la pêche au doré au harpon. En 2019, nous avons profité des réflexions en cours au MPO au sujet de la pêche récréative en eau salée pour lui demander d'autoriser la pêche sous-marine aux poissons de fonds au moyen du harpon. Devant les débarquements commerciaux qui représentent des milliers de tonnes de poissons, la réponse du MPO qu'il ne fallait davantage mettre de pression sur les populations pour des raisons de conservation nous a parue ridicule.

Nous leur avons rappelé que les ressources piscicoles appartiennent à tous les Canadiens, que tous devraient pouvoir en profiter équitablement et qu'il nous apparaît important de faire la promotion de tous les créneaux de pêche récréative et de contribuer à l'essor de cette activité, y compris dans les eaux salées du Québec. Les espèces pour lesquelles nous avons demandé la pêche récréative sont le homard, le crabe et certains mollusques pour la région de la Côte-Nord, ainsi que le flétan de l'Atlantique et le hareng.

La FédéCP est prête à travailler à l'encadrement réglementaire de cette activité. Nous sommes pour l'instant en attente d'une réponse de la part du MPO.

Baisse du soutien aux mesures de promotion de la pêche d'hiver

La FédéCP avait accueilli avec enthousiasme les mesures annoncées par le MFFP pour la pêche hivernale à l'hiver 2017-2018. Cette mesure exceptionnelle avait pour but de stimuler l'intérêt pour la pêche blanche et de valoriser la pratique de ce sport.

Malheureusement, ce programme a été sérieusement amputé en 2019 et 50 000 \$ seulement y ont été consacrés comparativement à 150 000 en 2017. Mais, à l'aide d'Héritage faune, nous continuons à supporter des initiatives de promotion de la pêche blanche.

Fête de la pêche, toujours un succès

La Fête de la pêche a célébré en 2019 ses 20 ans d'existence. Encore en 2019, des milliers de Québécois en ont profité pour participer à l'une ou l'autre des activités d'initiation dont plusieurs sont organisées par des associations membres de la FédéCP. Cette

implication dans les communautés permet de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. Pour aider ces associations à atteindre leurs objectifs, Héritage faune procède au tirage au sort annuel de trois bourses relève de 500 \$ parmi les associations participantes. En 2019, ces trois associations membres de la FédéCP se sont mérité une de ces bourses :

- Association des chasseurs et pêcheurs de la région de Matane inc.
- Club Éperlan inc. D'Hébertville-Station
- Club de chasse et pêche des quatre loups

L'inscription au tirage se fait en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site web fedecp.com, dans la section des bourses.

Réaction de la FédéCP à une modification des pénalités aux infractions en matière de pêche sportive

Le 2 mai, le MFFP conviait la FédéCP à une rencontre au sujet des pénalités proposées par le Ministère en matière d'infractions relatives à la pêche. Nous avons par la suite formulé les commentaires suivants.

Il est constaté depuis quelques années que la pratique de la pêche récréative est en régression assez marquée. La relève diminue constamment et se raréfie de plus en plus pour diverses raisons ; le montant des amendes étant, à notre avis, l'une de ces raisons.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'accroître l'utilisation des "billets d'avertissement" pour les infractions qui relèvent de la méconnaissance de certains règlements et qui ne portent pas directement préjudice aux populations.

Nous avons aussi réitéré notre demande d'autoriser l'utilisation de deux cannes à pêche simultanément afin de simplifier la vie des pêcheurs et nous avons demandé l'abolition de l'article qui interdit de posséder un engin de pêche à moins de 100 m d'un plan d'eau où l'utilisation de cet engin est interdite pour son caractère abusif.

Nous avons aussi insisté sur les effets néfastes qu'auraient sur la relève toutes complexifications réglementaires alors que chaque année nous perdons des pêcheurs.

Accès aux plans d'eau

La Fédération a continué à multiplier ses interventions auprès du cabinet du ministre Dufour afin de le sensibiliser aux nombreux problèmes liés à l'accès aux plans d'eau de la

province. On nous a assuré qu'on prenait la chose au sérieux, qu'il s'agissait d'une priorité et qu'on travaillait sur ce dossier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

C'est aussi comme membre de l'Alliance nautique du Québec que nous avons demandé au début de 2019 une intervention gouvernementale afin d'obtenir des accès équitables aux différents plans d'eau publics du Québec pour l'ensemble des usagers.

Selon l'Alliance, les inégalités d'accès aux plans d'eau sont une préoccupation grandissante pour les différents utilisateurs et pour les intervenants du milieu. La tarification en vigueur dans plusieurs municipalités pour l'accès aux plans d'eau est souvent prohibitive pour les usagers et la modulation des tarifs en fonction du statut de résidence est inéquitable.

Ainsi, dans le respect de l'environnement et de la conservation de la ressource et en tout respect des droits des propriétaires riverains nous souhaitons préserver ou retrouver un accès à l'eau libre, abordable, universel et équitable dans le domaine public tel que le permet le droit établi par la Constitution du Canada.

Nous avons aussi demandé au gouvernement du Québec d'intervenir et de mettre en place des mesures pour concilier le respect des droits d'accès à l'eau pour tous avec le maintien des infrastructures, le développement économique, la protection de l'environnement et la sécurité des personnes sur l'eau.

Le public pouvait appuyer les démarches de l'Alliance en signant une pétition en ligne qui a été diffusée par les membres de l'Alliance.

Nous avons aussi profité de la vaste consultation menée par Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports, dans le cadre du projet du gouvernement du Québec de faire du Saint-Laurent un puissant vecteur de développement économique, social et environnemental pour demander de réfléchir aux problèmes d'accès à l'eau. Le développement d'une nouvelle vision maritime et de l'économie bleue ne peut se faire qu'en incorporant le secteur récréotouristique, notamment la pêche sportive et la chasse, et repose sur un accès équitable aux plans et cours d'eau ainsi qu'au fleuve Saint-Laurent.

ACTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE GIBIERS ET À LA MISE EN VALEUR DE LA CHASSE

Bilan de mi-plan de gestion du dindon sauvage

Soutien à une amélioration du cadre réglementaire

À l'automne 2018, le MFFP a entrepris la révision de mi-plan de gestion du dindon sauvage. Pour la FédéCP et le porteur de dossier M. Rodolphe La Salle, il s'agissait d'une excellente occasion d'améliorer la mise en valeur de cet oiseau. La proposition initiale du MFFP était très intéressante, mais nous avons tout de même pu demander des ajustements qui nous ont été accordés. Une nouvelle réglementation sera donc en place dès la saison 2020. Mentionnons que l'imposition d'un permis de zone n'a pas été retenue.

1. Ajout de trois demi-journées de chasse dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10 afin de faire bénéficier les chasseurs d'une fin de semaine de chasse de plus.

Ici, la FédéCP avait proposé d'inclure le congé férié qui suit cette dernière fin de semaine, aux deux jours initialement prévus par le Ministère.

2. Ajout de la zone de chasse 9 parmi les zones où il sera permis de chasser 25 demi-journées au printemps

3. Ajout de la grenaille no. 7 parmi les munitions qu'il est permis d'utiliser.

Cette demande avait été faite au printemps 2018. Les munitions contenant de la grenaille 7 ont précisément été développées pour la chasse au dindon.

4. Instauration d'une période de chasse d'automne dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10

La FédéCP demandait cette possibilité depuis quelques années. Les modalités qui seront appliqués sont les suivantes :

- Achat d'un permis spécifique
- Un seul dindon par permis
- Possibilité de récolter tous les segments

- Utilisation des mêmes armes qu'au printemps
- Période de sept jours de chasse
- La chasse sera permise ½ heure avant le lever du soleil jusqu'à midi
- Interdiction d'appâter et de chasser à moins de 100 m d'un appât
- Possibilité d'utiliser un chien leveur (en automne seulement)

L'utilisation de chien a été demandée par la FédéCP. L'utilisation d'un chien sert à disperser les oiseaux qui tendront à revenir vers le site initial pour se regrouper. Il s'agit alors pour le chasseur de se cacher, avec son chien, pour attendre le retour des oiseaux.

Quelques changements intéressants pour le Plan de gestion de l'ours noir

Le plan de gestion de l'ours noir était échu depuis quelques années. Bien que certains travaux avaient été entamés afin de préparer le nouveau plan, c'est celui de 2006-2013 qui était maintenu. L'augmentation de la population et les efforts de mise en valeur ont fait en sorte que ce gibier a gagné en popularité et qu'il méritait une meilleure attention.

Nous avons été agréablement surpris que l'ours retrouve ses lettres de noblesse. Ce sont maintenant 70% des chasseurs d'ours qui consomment la viande qu'ils récoltent. Rappelons que nous avons débuté de la sensibilisation à ce sujet en 2002 en publiant le premier livre de recettes de notre collection afin d'inciter les chasseurs à consommer leur venaison.

C'est d'ailleurs pourquoi la FédéCP, ainsi que M. Pierre Caron, porteur de dossier, avaient demandé la possibilité de récolter deux ours par année, ce qui sera dorénavant possible dans quelques nouvelles zones. Nous aurions souhaité que plus de secteurs de chasse profite de la chasse d'automne, mais le portrait est quand même satisfaisant et, avec l'ajout des zones 1, 8, 11 est, 11 ouest, 12 et 15 la plus grande part des zones de chasse de la province profitent d'une chasse à l'ours l'automne.

La limite a aussi été portée à 2 ours par chasseur par année, soit un au printemps et un à l'automne, dans les zones 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 19, 23, 24, 26, 27 ouest et 29. De plus, les périodes printanières de chasse et de piégeage ont été uniformisées du 15 mai au 30 juin pour l'ensemble des zones de chasse et des Unités de gestion des animaux à fourrure.

Malheureusement, le retour de la possibilité pour les non-résidents de venir chasser au Québec avec la famille et des amis, tel que cela se fait pour la chasse à l'original n'a pas été prévue. Mais nous continuons à demander des rencontres sur le sujet. D'ailleurs, le ministre Dufour, lors de deux tables nationales de la faune, a assuré de son intérêt à rencontrer les fédérations concernées à ce sujet. Nous sommes toujours en attente d'une date.

Plan gestion cerf de Virginie 2020-2027 : des orientations d'exploitation innovantes

C'est après trois ans de prolongation que le plan de gestion 2010-2017 a finalement cédé sa place à une nouvelle mouture.

Pour la Fédération, et le porteur M. Yvon Courchesne (accompagné à l'époque de M. Michel Dufort), ce nouveau plan de gestion du cerf de Virginie, qui aura exigé beaucoup d'énergie, présente d'intéressantes nouvelles orientations en matière de gestion du prélèvement. L'exploration de nouvelles avenues était rendue nécessaire étant donné une baisse constante du nombre de chasseurs depuis quelques années, un phénomène directement lié à leur profil démographique, jumelé au fait que la relève est moins nombreuse. Cette baisse d'adeptes a des effets directs sur de nombreux aspects, allant de l'impact économique à l'efficacité de la chasse comme outil de contrôle de la densité de population dans des secteurs problématiques. Tout ça alors que la population de cerf de Virginie de la province se maintient à des niveaux importants et qu'elle s'étend toujours un peu plus vers le nord.

Le MFFP a donc ciblé les orientations suivantes dans ce nouveau plan de gestion :

- **Assurer la disponibilité d'habitats essentiels de qualité pour le cerf.**
- **Suivre les tendances des populations de cerfs avec des indicateurs performants.**
- **Viser une meilleure coexistence entre le cerf de Virginie et la collectivité.**
- **Prévenir, surveiller et contrôler les maladies pouvant nuire fortement aux cerfs**
- **Développer une approche novatrice d'exploitation des potentiels.**

C'est ce dernier point qui retient l'attention. Car cette approche novatrice à de quoi en surprendre plus d'un. Ainsi, dès l'automne 2020, les chasseurs profiteront des modifications suivantes :

- **Récolte possible de deux cerfs par année.**
- **Possibilité de se procurer deux permis de chasse**, chaque permis de chasse doit être associé à une zone de chasse différente, à l'exception des zones de chasse 5 ouest, 8 est et 8 sud, pour lesquelles il sera possible de posséder un permis régulier et un permis supplémentaire associés à une même zone. Il sera possible d'utiliser ces permis dans toutes les réserves fauniques ou pourvoiries à droits exclusifs.

La FédéCP ayant toujours été en opposition à l'instauration d'un permis de zone, demande cependant un assouplissement de cette règle par l'instauration de la possibilité de demander une correction de zone. De cette façon, un chasseur qui a fait l'achat de ses deux permis, serait en mesure de demander une correction de zone pour aller chasser dans une autre zone si une opportunité se présentait. Une telle mesure permettrait aux chasseurs de circuler librement tout en permettant au ministère d'assurer les suivis qu'il souhaite.

- **Partage possible du permis de cerf sans bois avec la famille immédiate** : possibilité pour le chasseur titulaire d'un permis de cerf sans bois alloué par tirage au sort de le partager avec ses grands-parents, ses parents, ses frères, ses sœurs, son conjoint, ses enfants, ses petits-enfants ainsi que les enfants et les petits-enfants de son conjoint.
- **Nouveau calendrier de chasse et nouveaux engins autorisés.** Les périodes de chasse selon les engins sont synchronisées dans toutes les zones et la période de chasse à l'arme à chargement par la bouche (ACB) a été devancée et suit immédiatement la période arc-arbalète. Nous avons été surpris par la décision du ministère d'inclure le fusil pendant la période ACB.
- **Instauration d'une fin de semaine de chasse destinée à la relève.**
- **Ouverture des zones 15 est et 26 ouest à la chasse.**
- **Appâtage à des fins de chasse autorisé du 1er septembre au 30 novembre.** Cette mesure vise à limiter les risques de propagation de maladies par la concentration d'animaux au même endroit. Cela s'avère important dans le contexte actuel de la découverte de la MDC dans un élevage de cerfs rouges qui oblige à adopter de nouvelles mesures de précaution.
- **Interdiction d'utiliser de l'urine naturelle de cerf (y compris sur l'île d'Anticosti).**

Le ministère a de plus accepté de regarder la possibilité d'ouvrir de nouvelles zones où pourrait être instaurées des modalités reliées à la restriction sur la taille légale des bois

(RTL) si, naturellement, les analyses du projet en cours dans les zones 6 sud et 6 nord démontraient des résultats positifs.

De nombreux chasseurs se sont jusqu'à maintenant montrés très sceptiques devant ces changements. Cependant, les bases sur lesquelles repose les réflexions que le MFFP a faites pour en arriver à toutes ces modifications sont très solides. La FédéCP se montre donc plutôt favorable à ce nouveau plan et regardera évoluer la situation au cours des prochaines années. Si toutefois des complications surviennent, nous vous assurons que nous réagirons et que nous demanderons les ajustements nécessaires au maintien de nos activités et à la santé de nos cheptels.

Réaction de la FédéCP à la publication du projet de modification du Règlement sur les oiseaux migrateurs

Le 1er juin 2019 était publié dans la Gazette du Canada le projet de modification du Règlement sur les oiseaux migrateurs. Dans un premier temps, nous sommes intervenus par lettre auprès du SCF afin de transmettre nos commentaires. De façon générale, nous étions en désaccord avec certaines modifications très restrictives alors que les populations d'oiseaux migrateurs considérées comme gibier sont en bonne santé et que le nombre de chasseurs peine à se maintenir et qu'on s'attend à une baisse de leur nombre au cours des prochaines années.

Nous nous attendions plutôt à un allègement global des règles afin d'éviter un désintéressement généralisé des chasseurs. Nous en sommes à une époque charnière quant à la pérennité de la chasse sportive et toute perte supplémentaire d'adeptes se traduira par l'augmentation des conflits avec la faune, notamment avec les oiseaux migrateurs, facteurs de pertes chez les agriculteurs et vecteurs de propagation de maladies. Mais nous avons eu l'impression que les modifications qui ont été proposées visaient plus augmenter la mise à l'amende des chasseurs qu'à favoriser réellement la conservation des espèces et des habitats et c'est à cet égard que nous avons émis nos commentaires.

Les modifications à la définition des appâts, au timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada, à la possession temporaire d'oiseaux migrateurs morts, blessés ou vivants, à la récupération des oiseaux abattus à la chasse, à l'obligation de conserver une aile ou la tête d'un oiseau récolté n'étaient que quelques-uns des sujets sur lesquels nous étions en désaccord.

Par la suite, c'est par conférence téléphonique, directement avec la division de la gestion de la faune et des affaires réglementaires du SCF que nous avons pu transmettre nos commentaires. Nous avons pu expliquer nos points de vue et les arguments qui les soutenaient. Nous souhaitons maintenant que nos commentaires aideront réellement à faire modifier des choses.

Compte-rendu de la rencontre du Comité oiseaux migrateurs

En 2019, la rencontre annuelle du comité Oiseaux migrateurs s'est tenue le 2 février sous la présidence de M. Yvon Courchesne, responsable du dossier. Ce fut de nouveau l'occasion pour des membres de la FédéCP de plusieurs régions du Québec de discuter de la gestion et de la conservation de la sauvagine et des espèces migratrices.

De nouveau présent en 2018, M. Jean Rodrigue, biologiste au Service canadien de la faune est venu entretenir les participants des derniers résultats d'inventaires et de suivis des espèces.

Aucune nouvelle résolution n'a été adoptée par le comité pour cette année, principalement parce qu'on attend avec impatience le nouveau *Règlement sur les oiseaux migrateurs considérés comme gibiers* dont la modernisation a été entreprise en 2015. La FédéCP souhaite que ce document contienne les modifications réclamées depuis nombre d'années. Toutefois, le déroulement de ce dossier est très long et un nouveau report de la publication du nouveau Règlement dans la Gazette du Canada a récemment été annoncé. Ce n'est pas avant la fin de 2020 ou au début de 2021 que cela sera fait.

D'autre part, des discussions ont lieu au sujet de la couverture d'assurance offerte par la FédéCP, notamment pour vérifier s'il serait possible qu'elle offre une couverture pour les activités d'initiation qui se déroulent avec des armes détenues par les associations. La permanence a travaillé sur ce dossier. (Voir page 37)

Compte-rendu du Comité chiens de chasse

C'est le 2 mars que le président du Comité sauvagine, M. Robert Chartrand, avait convié les membres du Comité chiens de chasse à leur rencontre annuelle. À cette occasion, les participants se sont penchés sur de nombreux sujets, dont deux ont conduit à l'adoption de résolutions.

Au cours de cette rencontre, Mme Valérie Dessureault, médecin vétérinaire, est venue faire une présentation sur la biologie des tiques qui peuvent s'attaquer aux chiens et donne des conseils sur les moyens de s'en prémunir. Une copie de la présentation est disponible auprès de la FédéCP.

Le Comité a aussi discuté de l'avancement du dossier chiens de sang et deux résolutions ont été adoptées :

- Intervenir auprès de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs afin qu'elle supportent la mise en place par le ministre responsable de la faune d'une procédure administrative qui permettrait à tous les chasseurs, sans risque de poursuite, d'achever les gibiers blessés à la chasse et retrouvés, même en présence d'un chien de sang, en attendant les modifications législatives et réglementaires qui régulariseraient la situation. Il est aussi proposé que la Fédération invite ses régionales de faire inscrire ce sujet à l'ordre du jour des Tables régionales de la faune et qu'elles supportent cette demande.
- Mandater la FédéCP pour négocier un forfait d'assurance santé/accidents pour les chiens afin que les membres individuels puissent profiter de tarifs avantageux.

Des échanges ont aussi eu lieu au sujet de l'identification des secteurs de piégeage afin d'aider les chasseurs avec chiens à localiser les sites potentiellement dangereux pour leurs bêtes. Ce sujet revient souvent dans les discussions et il est important pour les membres du comité qu'on continue de travailler ce dossier. À ce sujet, mentionnons qu'une ouverture a été démontrée par nos partenaires et le MFFP sur la partage d'informations et l'identification des territoires de piégeage. Des développements sont attendus en lien avec un projet pilote qui pourrait débuter à l'automne 2020 dans trois territoires structurés de la province.

Demande à l'Office des professions pour qu'elle intervienne auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Depuis quelques années, nous demandons à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec une rencontre afin de discuter de l'avis d'interdiction de caudectomie qu'elle a émise en 2017. Notre objectif est de voir avec ses représentants si certains types de chiens pourraient être exemptés de cette interdiction pour éviter qu'ils se blessent lorsqu'ils battent de la queue en forêt, en situation de chasse. Mais l'OMVQ a jusqu'à maintenant refusé d'aborder la question avec nous.

C'est pourquoi nous avons demandé l'intervention de l'Office des professions. Nous croyons que l'OMVQ, en refusant de rencontrer un groupe tel que celui des chasseurs avec chiens, a pris une décision allant à contresens du bien-être de certains chiens et qu'elle manque ainsi à ses obligations professionnelles et déontologiques. C'est pourquoi nous avons fait appel à l'Office en regard de son engagement à diriger le public vers les recours convenant à une situation conflictuelle. Cependant, celle-ci ne s'est avéré d'aucune utilité.

Heureusement, les efforts de M. Robert Chartrand ont porté fruit et il se pourrait que l'OMVQ accepte bientôt de réévaluer la situation des chiens de chasse.

Modifications tardives des règles pour les chasseurs non-résidents d'orignaux

En mars 2018, le ministre Luc Blanchette annonçait que, dorénavant, les chasseurs non-résidents du Québec devaient utiliser les services d'une pourvoirie à droits exclusifs, d'une réserve faunique ou d'une zec pour venir chasser l'orignal chez nous. Cette mesure, qui semblait à première vue avoir été adoptée pour favoriser l'accès aux ressources fauniques pour les chasseurs québécois, n'était que de la poudre aux yeux et une manœuvre pour favoriser quelques entreprises. Malgré tout, on a offert aux non-résidents de pouvoir chasser en étant accompagnés d'un membre de leur famille immédiate.

Pour notre fédération, cette dernière possibilité n'était pas suffisante et nous avons continué, avec notre porteur du dossier orignal monsieur Serge Leroy Audi, à réclamer le retour aux conditions d'avant 2018 pour les non-résidents. Finalement, nous avons réussi à faire quelques gains, bien que des restrictions continuent de s'appliquer. Selon les mesures ajustées en septembre dernier, les chasseurs d'orignal non résidents ont à nouveau la possibilité de chasser en territoire non structuré au Québec, s'ils sont accompagnés d'un résident, ou s'ils sont propriétaires fonciers.

Malheureusement, la situation similaire d'interdiction qui se posait pour la chasse à l'ours des non-résidents n'a pas été modifiée. Nous sommes convaincus qu'il aurait été bénéfique pour le secteur que des assouplissements réglementaires soient annoncés pour uniformiser les conditions de chasse à l'ours et à l'orignal pour les non-résidents, et pour procéder à une simplification réglementaire.

Lancement des travaux d'élaboration d'une Politique gouvernementale sur la faune

Le 11 octobre 2019, des représentants du MFFP sont venus au bureau de la FédéCP pour une rencontre dans le cadre des travaux d'élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune. L'objectif est de doter le Québec d'une vision d'avenir, directement liée aux attentes de la population, des acteurs de la société et des communautés autochtones quant à la place de la faune au Québec. Cette politique visera à mettre en lumière son importance sur les plans économique, environnemental et social, à se doter de grandes orientations qui permettront de répondre aux enjeux actuels et futurs et à définir des objectifs communs en matière de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques.

Le MFFP a donc recueilli les commentaires que nous avons consignés dans un document que nous avons préparé avec l'aide de M. Jean Fink, responsable du dossier. Ils ont été ajoutés à ceux amassés dans toutes les régions, afin de cerner les principaux thèmes qui seront retenus pour l'élaboration de la politique. L'étape suivante, qui est présentement en cours, soit la tenue d'ateliers régionaux de co-création, mènera à la rédaction finale de la politique. Il faut d'ailleurs que notre organisation soit active à cette étape afin de bien faire ressortir, lors de ces ateliers, les préoccupations réelles relatives à la mise en valeur de la chasse, de la pêche et du piégeage. En effet, parmi 10 thèmes retenus à la suite des premières consultations, 5 devront être prioritaires et seront utilisés pour la préparation finale de la politique.

Chasse en milieu périurbain

Une grande part des activités de chasse se déroulent en milieu périurbain. Il devrait ainsi être ainsi primordial pour le gouvernement de s'assurer que la chasse dans les milieux périurbains se pratique dans les meilleures conditions possibles, afin de contrôler la faune et de favoriser son apport économique. Mais aucune ressource gouvernementale n'est dédiée à cette fin. Il faut donc compter sur l'implication constante des associations et des régionales afin de faire face aux problématiques de cette nature.

La FédéCP supporte un projet pilote relatif à l'utilisation de chiens de sang

En réponse à la demande de nombreux intervenants, dont la FédéCP, pour faciliter la mise à mort des gibiers blessés, le MFFP a mis sur pied, à l'automne 2019, un projet expérimental qui a autorisé 18 conducteurs de chien de sang, membres de l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec d'abrèger les souffrances d'un gibier agonisant à l'arme blanche, si ce gibier est retrouvé de nuit. Les informations recueillies dans le cadre de cette expérimentation aideront le MFFP à mieux comprendre la situation et à documenter une éventuelle modification à la Loi. Cette démarche permettra éventuellement aux conducteurs de chiens de sang, mais aussi à tous les chasseurs, de profiter de plus de liberté afin de pouvoir achever un gibier blessé et retrouvé.

Les territoires ciblés par ce projet pilote étaient les Zecs Bas-Saint-Laurent, Jaro, Louise-Gasford et St-Romain, les Réserves fauniques Matane, Rimouski et Duchénier, et les Pourvoiries Le Chasseur et Seigneurie du Lac Métis.

Demandes de changements règlementaires en vigueur auprès du MFFP

- Maintien de la demande d'ouverture de la chasse à l'écureuil

Pour la FédéCP, les réticences du gouvernement à donner le feu vert à cette chasse ne reposent réellement que sur l'inquiétude de devoir affronter les reproches des citoyens anti-chasseurs puisque les aspects concernant la sécurité publique ne tiennent pas la route et la pérennité de l'espèce n'est aucunement problématique. Cette demande sera réitérée dans le cadre du plan de gestion du petit gibier.

- Demande d'ouverture de la chasse au cormoran

Étant donné que nous constatons que le cormoran crée au Québec des problèmes similaires à ceux connus au Nouveau-Brunswick, où la chasse est permise, et à ceux de l'Ontario, qui se prépare à cette chasse, nous demandons au MFFP de réagir et de mettre en place une chasse visant à contrôler les Cormorans à aigrettes au Québec.

- Maintien de la demande de pouvoir utiliser deux cannes à pêche

Puisque les populations de poissons sont gérées en fonction de limites de prises et de possession et afin d'éviter certaines infractions techniques, nous demandons au ministère d'autoriser l'utilisation de deux cannes à pêche simultanément.

- Demande d'autorisation pour utiliser des casques électroniques d'amplification des sons

On retrouve maintenant sur le marché des casques entièrement électroniques qui recouvrent complètement les deux oreilles et qui jouent, en plus du rôle d'atténuateur, celui d'amplificateur de sons. On voit immédiatement l'avantage pour tous ceux qui ont un problème de surdité. Ils sont aussi très appréciés par les chasseurs qui emmènent avec eux leurs jeunes enfants et par ceux qui initient des nouveaux chasseurs. Cependant, bien qu'ils soient populaires et en vente libre, ces casques de protection/amplification ne sont pas réglementaires pour chasser.

Nous demandons au MFFP de régulariser la situation et d'autoriser l'utilisation de ces casques de protection/amplification lors des activités de chasse, considérant, entre autres, que le gouvernement fédéral n'interdit pas ces appareils pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

- Demande de la possibilité d'offrir gratuitement le permis de pêche provincial aux vétérans du Québec.
- Demande pour des ajustements à la définition des dossards de chasse pour qu'ils puissent comporter des logos ou des motifs

Selon les dernières informations, nous avons confiance que des modifications seront éventuellement proposées à cet effet.

Intervention auprès du ministère de la Sécurité publique en regard du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Lors de sa publication pour consultation dans la Gazette officielle du Québec, il a été remarqué que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* présentait des contraintes importantes en regard des activités au cours desquelles étaient utilisées des chiens de chasse. Nous sommes donc intervenus auprès du ministère de la Sécurité

publique pour indiquer notre point de vue sur le libellé problématique. Celui-ci a pris en compte nos commentaires et nous avons obtenu les modifications demandées.

Libellé initial de l'article 20 : Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Sauf dans une aire d'exercice canin, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Libellé corrigé par notre intervention : Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Sauf dans une aire d'exercice canin **ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage**, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Réaction de la FédéCP a un jugement de la Cour d'appel du Québec

Dans un jugement du 23 octobre dernier, la Cour d'appel du Québec explique qu'elle rejette l'appel dans une cause qui met en jeu les pratiques d'appâtage. Ce jugement précise que : « Le juge était également bien fondé à rejeter l'argument de l'appelant quant à un prétendu conflit entre le Règlement et le droit de chasser le chevreuil prévu dans le régime législatif et réglementaire du Québec. Pendant la période d'interdiction prévue par le Règlement, un chasseur doit s'assurer que l'appât utilisé pour attirer le chevreuil ne constitue pas un appât pour les oiseaux migrateurs visés dans le règlement ».

En d'autres mots, il est dorénavant impossible pour chasser le cerf de Virginie d'utiliser du maïs comme appât, ou tout autre appât pouvant attirer les oiseaux migrateurs, dans un endroit où des oiseaux migrateurs sont susceptibles de se retrouver. C'est donc à dire, considérant la multitude d'espèces d'oiseaux migrateurs et la multitude de lieux où on peut en trouver, à peu près partout au Québec, sous peine de se retrouver en infraction.

Le Québec est sillonné d'une multitude de secteurs où les cerfs partagent le milieu naturel avec des oiseaux migrateurs. Nous demandons donc au Service canadien de la faune que le Règlement soit modifié afin qu'il tienne compte de la biodiversité québécoise et du fait que la chasse au cerf de Virginie se pratique principalement sur des terres privées, sur des parcelles limitées, sur lesquelles les chasseurs attirent les cerfs à l'aide d'appâts de toutes natures.

ACTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Commentaires de la Fédération au sujet d'un projet de Politique québécoise sur les réserves fauniques

Le MFFP a réclamé de la FédéCP ses commentaires au sujet d'un projet de politique québécoise sur les réserves fauniques.

Selon nous, les réserves fauniques du Québec, qu'elles soient ou non sous gestion de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), demandent la plus grande attention. Elles ne doivent pas seulement être conservées intactes, mais bien voir leur statut de protection amélioré, car ces réserves sont des bijoux qui ont été constitués au bénéfice de tous les Québécois. Puisque nous devons conserver des milieux naturels pour les générations futures, les réserves fauniques sont des lieux tout désignés à cette fin.

Selon nous, les réserves fauniques ont un urgent besoin de voir leur gestion bonifiée, en leur octroyant le statut d'aires protégées de catégorie IV afin qu'elles répondent au mieux aux exigences d'un véritable aménagement durable et bénéficient d'une réelle gestion intégrée de leurs ressources. Ce faisant, une meilleure protection des leurs écosystèmes aidera l'État à atteindre ses objectifs de protection des milieux naturels. Par ailleurs, le nombre d'intervenants qui travaillent présentement en parallèle, en contraste de ce que préconise la gestion intégrée des ressources, nuit selon nous au développement du plein potentiel récréotouristique et socio-économique des réserves fauniques. Cela doit être rectifié et nous croyons que c'est en s'inspirant davantage des critères des aires protégées de catégorie VI que ces territoires offriront aux Québécois leur plein potentiel.

La maladie débilitante chronique des cervidés sous haute surveillance

C'est le 10 septembre 2018 que le MFFP annonçait qu'un premier cas de maladie débilitante chronique des cervidés(MDC) avait été découvert dans une ferme d'élevage de cerfs rouges de la région des Laurentides. Finalement, 11 cas de MDC ont été découverts dans cet élevage.

Pour faire suite aux interventions de 2018 faites par une compagnie américaine engagée par le MFFP pour faire de l'abattage systématique, ce sont les chasseurs qui ont été mis à profit en 2019. La chasse à tous les segments a été ouverte du 21 septembre au 17 novembre avec tous les engins de chasse dans ce qui était considéré auparavant comme

la zone de surveillance rehaussée, un secteur de 2500 km². Nous nous sommes interrogés sur la nécessité de viser un aussi grand secteur afin de prémunir le cheptel sauvage, ce qui a dénaturé un immense territoire de chasse. Cependant, les résultats des analyses des bêtes récoltées (plus de 1000) sont des plus encourageants puisqu'aucune d'entre elles n'a été trouvée porteuse de la MDC, une très bonne nouvelle pour tous.

La FédéCP est néanmoins inquiète de l'inaction de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui n'a pas encore procédé à la décontamination des sols de la ferme Harpur afin d'empêcher la dispersion de la maladie dans la nature. Interpellé, le ministère de la Santé du Canada, responsable de l'ACIA, n'a pas confirmé qu'il souhaitait corriger rapidement la situation.

Malheureusement, toute cette saga nous oblige, comme fédération, à réévaluer nos positions concernant les fermes d'élevage de cervidés, que ce soit pour la viande ou pour la chasse. C'est pourquoi nous avons tenu cet hiver des consultations auprès de nos membres pour déterminer si nous allons réclamer des autorités qu'elles obligent à munir les élevages de doubles clôtures ou encore qu'elles envisagent l'éradication des fermes.

Poursuite de la participation à un projet de recherche sur la tique d'hiver

La tique d'hiver demeure un sujet de prédilection chez les chasseurs d'originaux. Comme indiqué l'année dernière, la Fédération a accepté de participer financièrement à l'initiative de Messieurs Steeve Côté et Jean-Pierre Tremblay, chercheurs à l'université Laval, qui conduisent un projet sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie et la dynamique des populations de l'original dans l'est du Canada. Nous contribuerons à ce projet avec un montant de 5 000 \$ par année pour quatre ans, à partir de 2018, alors qu'Héritage faune offrira 5 000 \$ par année pour la même période. Les travaux de recherche sur le terrain ont d'ailleurs commencé en 2019.

Il faut protéger les populations d'originaux du Québec et le capital faunique qu'ils constituent. L'investissement dans des programmes de recherche est essentiel afin de prévenir les pertes économiques et la baisse du nombre d'adeptes de la chasse.

Campagne de dénonciation des sangliers sauvages : le MFFP peine à suivre.

C'est avec enthousiasme que nous avons participé en 2018 à la campagne de sensibilisation à la présence de sangliers en liberté afin que les utilisateurs de la forêt et

des champs dénoncent sa présence. Rappelons que l'objectif des signalements est de supporter les opérations de capture et d'éradication des sangliers entreprises par le MFFP. Les signalements aideront aussi à la récupération des sangliers qui se sont échappés de leur enclos de garde en captivité.

La présence en nature de sangliers n'est pas souhaitable parce qu'ils peuvent causer des dommages importants aux écosystèmes et affecter grandement les espèces indigènes, notamment celles qui sont recherchées par les chasseurs. C'est pourquoi nous nous impliquons dans son éradication.

Cependant, depuis presque deux ans, aucun bilan n'a été fourni à la FédéCP. Selon nos observations, et les informations reçues, il semble que les actions du MFFP soient bien modestes en regard des signalements qui sont faits. La FédéCP souhaite naturellement que les sangliers sauvages soient éradiqués puisqu'ils peuvent nuire aux populations de gibiers et aux activités de chasse qui en découlent, mais encore faut-il être certain que l'approche du MFFP soit la bonne en regard de leurs ressources financières et humaines.

Contrôle et gestion du myriophylle à épis

La Fédération a joint en 2018 les efforts de l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle à épis et mandaté M. Henri Fournier pour la représenter dans ce regroupement. Cette alliance est soutenue par de nombreuses municipalités, organisations et associations de bénévoles qui se mobilisent pour diminuer la présence de la plante et initier des campagnes d'information pour éviter sa dissémination dans d'autres plans d'eau.

En 2019, l'Alliance a tenté de travailler au niveau politique et souhaitait rencontrer le ministre de l'environnement pour le convaincre de l'importance du dossier et de la nécessité d'avoir une approche globale avec actions de sensibilisation, de recherche et développement et d'intervention à l'échelle du territoire pour pouvoir vraiment être efficaces. C'est d'ailleurs cette approche qui rend cette démarche originale et porteuse et il s'agit de la meilleure façon d'attaquer la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Jusqu'à maintenant les efforts n'ont pas beaucoup porté fruits mais avec l'Alliance, nous espérons que le gouvernement deviendra plus attentif à la situation et à la nécessité d'aborder ce problème.

DOSSIERS RELATIFS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Loi sur l'immatriculation des armes à feu : à la défense des chasseurs

L'annonce des assouplissements sur *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* en janvier 2019 a donné lieu au projet de loi n°25 modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu. Ce projet de loi a fait l'objet d'une consultation publique au mois d'août, à laquelle a été invitée la Fédération. Les modifications à l'étude étaient l'une de celles proposées par la Fédération, en plus d'une concernant les agents de la faune, à laquelle nous nous sommes opposé :

- Permettre aux propriétaires de fournir aux agents de la paix le numéro de série de l'arme plutôt que le numéro d'immatriculation d'arme à feu (NIAF) ;
- Permettre aux agents de protection de la faune d'appliquer l'ensemble de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu.

La Fédération a fait remarquer à la ministre de la Sécurité publique que les agents de la faune sont déjà trop peu nombreux sur le terrain pour ajouter à leurs tâches bureaucratiques. Dans le cas où cette mesure s'avérait inévitable, nous avons suggéré que les agents émettent des avis plutôt que des infractions afin de limiter l'impact négatif de la mise en application de cette loi dans les activités fauniques. C'est finalement une option qui a été retenue : les agents pourront émettre des avis de 14 jours pour enjoindre les propriétaires d'armes à immatriculer leurs armes, en plus d'émettre des amendes au besoin.

Les autres demandes de la Fédération, n'impliquant qu'une modification au règlement, ont bel et bien été mis en place.

- Retrait de l'obligation de signaler la modification du lieu où est gardée une arme à feu si elle se retrouve hors du lieu initial pendant 15 jours ou plus ;
- Enlever la longueur du canon de la liste des caractéristiques demandées lors de l'immatriculation.

Nous vous rappelons que la FédéCP continue de s'opposer à l'immatriculation des armes à feu et elle prétend que les montants gaspillés dans un système informatique peu fiable trouveraient leur utilité s'ils étaient investis dans le soutien des personnes en détresse.

C-71 : projet de loi fédéral sur le contrôle des armes à feu

Malgré les amendements proposés par le comité sénatorial en charge d'étudier le projet de loi C-71, ce dernier a été adopté dans son intégralité en ne tenant compte d'aucun amendement. La FédéCP n'appuie pas le projet de loi puisqu'encore une fois, il s'agit d'une série de mesures qui ne ciblent pas la véritable source de la violence par arme à feu.

Les conséquences directes pour les chasseurs sont toutefois relativement mineures. Les demandeurs de permis de possession et acquisition et ceux qui le renouvelleront vont voir leurs antécédents vérifiés sur leur vie entière plutôt que sur une période de cinq ans.

Les autres mesures concernent principalement les armes à autorisation restreinte et la vente d'armes.

ACTIVITÉS ANNUELLES

Fauniquement femme Latulippe

Trente femmes de tous âges se sont réunies du 5 au 7 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette 21^e année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion : Gisèle Pétrin-Bahl, Hélène Larente, Anne-Marie Pelletier, Lee Lavallée, Manon Goudreau et Annie Monette.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante est repartie avec sa propre canne à pêche, un étui et un coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse en offrant des produits sans odeur et leurs fameuses phéromones pour la pêche. Nous tenons aussi à remercier le MFFP qui offre gracieusement les permis de pêche aux participantes.

Les salons de chasse, pêche et activités de plein air

En 2019, la Fédération a entre autres participé aux deux salons plein air, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée au Salon national de la pourvoirie de Laval ainsi qu'au salon du trappeur et de la fourrure de Lévis.

La FédéCP a aussi collaboré avec les partenaires fauniques pour représenter le secteur faune au Carrefour Forêts de Québec.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

Souper-bénéfice d'Héritage faune

Le 20^e souper-bénéfice d'Héritage faune a eu lieu le 22 novembre dernier à l'Hôtel Plaza de Québec. Près de 400 convives et commanditaires ont multiplié les gestes de générosité pour récolter la somme record de 121 000 \$, montant qui sera redistribué aux nombreux événements qui favorisent la perpétuation des activités cynégétiques et halieutiques au Québec.

En plus de remercier ses bénévoles, essentiels à la tenue de cette activité de financement, Héritage faune désire souligner le dévouement exceptionnel du président d'honneur, Monsieur Mario Girard, président-directeur général du Port de Québec.

Le souper-bénéfice annuel d'Héritage faune permet d'amasser des fonds afin de financer le programme « Bourses relève » au profit des jeunes, des femmes et des non-initiés. En tout, plus de 1,6 M\$ a ainsi été redonné depuis les 20 dernières années dans la mise en œuvre de près de 1 700 projets visant la relève. En 2019, plus de 145 000 \$ ont été attribués aux différentes associations et organismes membres de la FédéCP, et ce, aux quatre coins du Québec.

PROGRAMME RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RMVF)

Généralités

En 2019, le financement de nos projets a été attribué le 20 décembre. C'est pourquoi les actions prises pour les projets de campagne d'image de la chasse et de Chasseurs généreux

seront entamées en 2020 seulement. Le concours de vidéo de pêche en collaboration avec Cyril Chauquet a quant à lui été commencé puisqu'il avait obtenu l'aval du CA, qu'il soit financé par le RMVF ou pas.

Le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour près de 1,5 million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue une partenaire majeure du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet Relève et mise en valeur.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques ;
- La connaissance aux fins de développement ;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits ;
- Le développement d'alliances extrasectorielles ;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Une campagne publicitaire avec Cyril Chauquet pour la relève de la pêche

Le projet de concours de vidéo de pêche lancé par la FédéCP en collaboration avec Cyril Chauquet a pour but de favoriser la relève, tout en mettant les participants en contact avec la FédéCP.

Le concours, sous le thème Notre passion n'a pas d'âge, a été lancé au début de l'été 2019. Les participants devaient envoyer une courte vidéo de pêche, en respectant des

critères plutôt larges qui incitaient simplement les gens à aller pêcher et à vivre leur passion, peu importe l'âge. Plus de 200 participants ont répondu à l'appel.

Parmi les vidéos reçues, 30 ont été sélectionnées comme semi-finalistes et ont été publiées sur le site Web du concours. La période de vote par le public est une deuxième phase publicitaire où un grand nombre de personnes se rendront sur le site de la FédéCP pour visionner les vidéos et voter.

Au final, quatre vidéos seront choisies comme finalistes. Le grand gagnant aura la chance de passer une journée à la pêche avec Cyril Chauquet.

COMMUNICATIONS

Chasseurs généreux : des ambassadeurs motivés

Le programme de don de viande Chasseurs généreux en est à sa quatrième année d'existence. Ce programme tient lieu de campagne d'image de la chasse, tout en faisant participer les chasseurs au bien-être de leur communauté.

La stratégie globale pour 2019 était de construire une communauté de donateurs en faisant appel à des ambassadeurs sur les réseaux sociaux. Une vingtaine d'ambassadeurs du monde de la chasse ont été recrutés pour démarrer une chaîne de partage. Ils devaient d'abord promettre un don s'ils récoltaient par l'entremise d'une vidéo sur Facebook et ensuite lancer le défi à leurs amis, collègues et abonnés. Ces gens influents ont permis de récolter des dons dans de nombreuses régions, de faire de la publicité et de recruter de nouveaux bouchers.

En chiffre :

72 bouchers sont maintenant certifiés « Chasseurs généreux ».

Le site web www.chasseursgenereux.com a été visité par 12 300 personnes dans la période du 1^{er} avril 2019 au 22 mars 2020, soit une augmentation de 37 % du nombre de visites par rapport à 2018.

Plus de 7 700 livres de viande (46 400 portions) ont été amassées et distribuées aux gens dans le besoin, ce qui représente une augmentation de 1 000 livres par rapport à l'an dernier.

Refonte de la section *Trouver une formation*

La section la plus visitée du site Web de la FédéCP est celle qui sert à s'inscrire aux formations. Étant donnée la quantité de formations offertes et les nombreuses questions reçues par téléphone et par courriel, il était important de revoir la structure du site pour mieux diriger les visiteurs.

Il y a d'abord eu un recensement des questions les plus posées, puis l'analyse de l'information disponible sur l'ancienne section. Finalement, une refonte complète de la structure a été faite pour orienter les visiteurs selon l'activité qu'ils veulent pratiquer. Le visiteur qui veut s'inscrire à un cours ne reçoit que l'information pertinente à son cheminement. La mise en ligne a été faite au début janvier. S'ensuit une période d'ajustement pour que la plateforme soit à point lors de l'arrivée des cours en ligne.

Stratégie de marketing de contenu : un public grandissant

Nombre de pages vues sur le blogue en 2019 : 147 459, ce qui représente une augmentation de plus de 71 000 pages vues en comparaison avec 2018.

Du côté de l'infolettre, nous avons gardé un rythme d'un envoi aux deux semaines, toujours dans le but d'offrir un contenu régulier, sans submerger les lecteurs. Le taux d'ouverture de l'infolettre se situe autour de 31 %, soit 12 % de plus que la moyenne pour les organismes sans but lucratif. Signe de la pertinence de l'infolettre, c'est moins de 0,2 % des lecteurs qui se désabonnent à la suite d'un envoi.

Logiciel d'envoi d'infolettres

Le logiciel personnalisé d'envoi d'infolettres a été mis en place au cours de l'année 2019. Des ajustements sont toujours en cours, mais il sera possible sous peu d'utiliser tous les avantages du logiciel, tel que l'envoi ciblé à des groupes selon la région où ils habitent.

Ce sont maintenant plus de 46 000 personnes qui reçoivent les infolettres envoyées à un rythme bimensuel.

LANCEMENT DE VIDÉOS

Respect entre utilisateurs de la forêt

En lançant la vidéo intitulée Respect, la FédéCP rappelle l'importance pour tous les utilisateurs de partager le territoire. Bien que le droit de chasser, de pêcher et de piéger s'inscrive dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il n'a préséance sur aucune autre activité de plein air. Chasseurs de tous types de gibiers, randonneurs, ornithologues, tous sont invités à se parler pour coordonner leurs activités. La vidéo rappelle de simples trucs comme les affiches « Partageons la forêt » qui permettent d'identifier les zones de chasse et de laisser un numéro de téléphone pour joindre le chasseur.

La réponse du public a été excellente. La vidéo a par exemple été partagée plus de 218 fois sur Facebook.

Éviscération de l'orignal

Devant la multitude de vidéos fournissant des informations partielles sur l'éviscération de l'orignal, la FédéCP a constaté le besoin pour un outil complet qui appuiera les chasseurs dans cette étape particulièrement importante de la récolte du gibier. Une vidéo qui explique en détails les étapes de l'éviscération de l'orignal, de la mise en quartiers et du transport, a été mise en ligne juste avant la saison de chasse. La vidéo présente les techniques les plus simples à exécuter et les meilleurs outils pour récupérer la venaison facilement, sans en gaspiller. Les changements de température à la hausse observés lors de la chasse d'automne doivent inciter les chasseurs à agir rapidement pour obtenir un maximum de venaison.

De par son contenu éducatif des plus utiles pour les chasseurs, la vidéo a été intégrée dans les formations du programme d'éducation en sécurité et conservation de la faune (PESCOF).

Cohabitation entre trappeurs et chasseurs avec chiens

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) ont lancé une vidéo spécifique à la cohabitation entre chasseurs avec chien et piégeurs. La capsule explique comment faciliter le partage du territoire et éviter les accidents.

Puisque les chasseurs avec chiens et les piégeurs se retrouvent sur les mêmes territoires, les chiens sont exposés à des risques lorsqu'ils s'approchent de certains pièges. Il était donc important pour les fédérations impliquées de recenser les trucs qui permettront aux deux groupes de cohabiter sans danger.

PARTENARIATS

Participation au Défi Saint-Laurent, campagne contre les microplastiques

La FédéCP a agi en tant que partenaire de diffusion du Défi Saint-Laurent, un programme qui vise la réduction de l'utilisation des produits plastiques et à mettre en lumière les problèmes liés aux microplastiques qui se retrouvent dans le fleuve. Notre rôle consistait à partager les communications de Défi Saint-Laurent pour inciter les organisations de notre réseau à agir concrètement pour réduire leur utilisation de plastiques. Nous avons publié l'information au travers de notre infolettre, de nos pages dans Sentier Chasse-Pêche en plus de partager les publications Facebook.

MFFP : campagne Pêcher, pas compliqué

Le MFFP, en collaboration avec tous les partenaires fauniques, a lancé une campagne sur la pêche dans le but d'attirer la relève et de faciliter la recherche d'information pour les nouveaux adeptes. La campagne télévisuelle et web menait vers la page d'atterrissage www.pecherpascomplique.com où le contenu et les sites des différents partenaires sont mis en valeur. La page a obtenu 150 000 vues uniques au cours de la première année. La campagne se poursuivra en 2020 et 2021.

AUTRES RÉALISATIONS

Nouveau programme d'assurances pour les membres

Le contrat d'assurances associatives de la FédéCP venant à échéances le 30 novembre 2019, un nouveau contrat a été négocié avec la compagnie BFL Canada.

C'est la compagnie Markel qui offre à présent un programme d'assurances exclusif aux membres de la Fédération. Le programme auparavant offert était associé à l'Union des municipalités du Québec, programme auquel la Fédération n'est plus admissible depuis novembre 2019.

Cette nouvelle entente, en plus d'être disponible pour chacune de nos associations membres (ce qui n'était pas le cas avec le programme de l'UMQ), permettra aussi de simplifier le processus d'adhésion.

Les activités impliquant la présence d'armes à feu sont également couvertes par ce nouveau programme.

Contribution au cocktail dînatoire des Lions de Cap-Rouge/St-Augustin

Le 10 mai dernier, les Lions de Cap-Rouge / St-Augustin ont profité de la présidence d'honneur de monsieur Alain Cossette, directeur général de la FédéCP, pour la 31^e édition de leur cocktail dînatoire qui fut une soirée record. C'est 36 000 \$ qui ont été amassés dont 5 000 \$ dédiés au Fonds Chasseurs généreux qui couvre les frais de débitage de gibier lorsque les chasseurs en font le don aux gens dans le besoin.

Suivi de l'adoption du plan stratégique 2018-2023

À la suite de l'adoption du plan stratégique au début de 2018, deux vidéos ont été produites pour faire valoir le travail des bénévoles au sein de l'organisation.

La première, Force réseau, a été lancée le 5 décembre lors de la journée internationale des bénévoles alors que la deuxième, Force vive, a été diffusée en même temps que le lancement du nouveau site web au mois de mars.

Un suivi du plan stratégique a ensuite été produit sous forme de tableau afin de s'assurer que les actions entreprises au cours de l'année correspondent aux objectifs du plan.

Accueil du public dans les bureaux du siège social

À la demande générale, les portes des bureaux de votre Fédération étaient ouvertes au grand public durant les fins de semaine de l'été 2019. Touristes et gens de la région ont été invités à venir visiter le centre d'interprétation ainsi que le boisé Héritage faune. Dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, un étudiant a été embauché afin d'animer la visite des lieux et répondre aux questions des visiteurs du 26 juin au 20 août 2019.

Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)

Encore cette année, la FédéCP s'est jointe à deux reprises aux campagnes de sensibilisation du Conseil canadien de la sécurité nautique. Lors de la Semaine nationale de la pêche, qui a eu lieu du 30 juin au 8 juillet 2018, la FédéCP a rappelé l'importance du port de la veste de flottaison individuelle en demandant aux usagers d'être « accros aux gilets de sauvetage ». Plus tard, au début de l'automne, nous avons lancé un rappel des précautions à prendre lors de la navigation automnale.

LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION

- Marc Renaud, président
- À confirmer - Gérard Gagnon, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Michel Bouchard, président FédéCP- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Pierre Caron, président FédéCP - Mauricie
- François Vanasse, président FédéCP – Estrie
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP-Outaouais
- Nathalie Dallaire, présidente FédéCP- Abitibi-Témiscamingue
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Robert Chartrand, président FédéCP - Lanaudière
- Michel L. Fortin, président FédéCP - Laurentides
- Claude Lapointe, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Daniel Nadeau, membre coopté

Merci aux administrateurs sortants :

- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Réal Ducharme, membre coopté
- Serge Larivière, membre coopté
- Chantal Bellemare, membre coopté

LES EMPLOYÉS

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Olivier Fortin, responsable marketing et réseaux sociaux
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Stéphanie Vadnais, directrice générale adjointe
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications

Héritage faune :

- Hélène Baron-Gauthier, coordonnatrice
- Jessica Bouchard, stagiaire

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, directeur général adjoint, responsable provincial PESCOF